

PROGRAMME D'AIDES AUX HEBERGEMENTS TOURISTIQUES MARCHANDS

Hôtellerie de plein air

Aides à l'implantation d'habitations légères de loisirs

Le Département a décidé d'accentuer son aide en faveur de l'hôtellerie de plein air et notamment en faveur de l'implantation d'HLL compte tenu de l'attractivité de ces équipements et des contraintes d'exploitation en Savoie.

OBJECTIFS

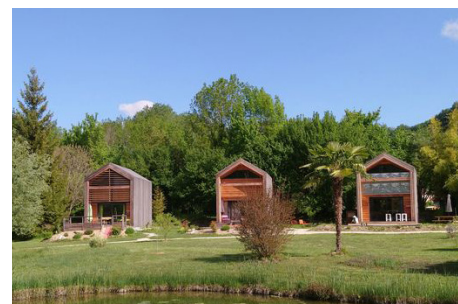
Développer le parc des HLL

Encourager les initiatives qualitatives

Répondre à la demande des clientèles

PROJETS SOUTENUS et MODALITES

Conditions générales du Programme d'aides aux hébergements touristiques marchands



HLL éligibles

- ▶ Situées dans un camping classé tourisme 2 à 4*, hors parc résidentiel de loisirs et chaîne
- ▶ 8 HLL maximum peuvent être aidées, regroupées sur une même zone
- ▶ Emplacement de 180 m² minimum
- ▶ Surface plancher de 35 m² minimum avec prise en compte ergonomie, confort d'usage
- ▶ Qualité architecturale, intégration paysagère
- ▶ Desserte en véhicules motorisés minimaliste
- ▶ ouverture du camping avril à octobre minimum avec accès aux services

Bénéficiaires

- ▶ Collectivités territoriales, associations, certains privés (personnes physiques, sociétés de famille...)

Subvention

- ▶ Coût HLL plafonné à 50 000 € / HLL
- ▶ Plafond de subvention : 20 000 € / HLL maximum
- ▶ Subvention déterminée selon la qualité des projets, le besoin en financement

Calendrier

Dépôt des dossiers :
avant le 1^{er} décembre de l'année précédant le démarrage des travaux

Décision de financement :
1^{er} semestre de l'année suivant le dépôt de dossier



Pour candidater et obtenir tous les documents et éléments du règlement
Direction des politiques territoriales / Service tourisme et territoires
04 79 96 74 67